



Projet de décret modifiant le régime de retraite.

La fédération SUD-Rail a pris connaissance du projet de décret entérinant la contre-réforme du régime de retraite des cheminots. Le ministre vient de mentir encore une fois, en déclarant à la presse que « *toutes les organisations syndicales ont été étroitement tenues au courant de ce calendrier* » : **faux**, la fédération SUD-Rail, l'union syndicale Solidaires n'ont jamais été contactées, et le gouvernement a refusé de nous répondre, considérant sans doute que l'aval tacite des confédérations lui suffisait ...

C'est malheureusement sans aucune surprise que nous constatons que les 4 points fondamentaux de cette contre-réforme sont inscrits dans les textes.

- ✓ Allongement de la durée de cotisation à 40 ans puis passage automatique à 41 puis 42 en fonction de l'évolution du régime de la fonction publique et ce sans aucune autre forme de négociations.
- ✓ Application du mécanisme de décote diminuant très fortement le montant des pensions.
- ✓ Fin de l'indexation des pensions sur les salaires, conséquence de l'externalisation de la Caisse de Retraite hors de la SNCF, entérinant ainsi une baisse du pouvoir d'achat des cheminots pensionnés et la fin de la solidarité.
- ✓ Suppression des bonifications et instauration d'un double statut pénalisant les jeunes et futurs jeunes embauchés.

C'est sur ces 4 points fondamentaux que la fédération SUD-Rail s'est battue aux cotés des cheminots, de l'ensemble des grévistes de la SNCF, de la RATP, de l'Opéra, d'EDF/GDF.

C'est sur ces 4 points fondamentaux, conformément au mandat donné par les cheminots qui se réunissent en AG, que la fédération SUD-Rail est intervenue durant le mois de réunions qui a servi de justification à l'appel à la suspension de la grève de certaines fédérations syndicales.

Avec la parution prochaine des décrets, le gouvernement confirme que l'allongement du calendrier de discussions dans les entreprises ne permettra plus, ne serait ce que "l'évocation" des principes fondamentaux de ce nouveau recul social.

Les salariés en lutte au cours des mois d'octobre et novembre avaient raison :

- ✓ Le gouvernement n'a pas négocié sur les 4 points fondamentaux et impose son texte du 6 novembre, sans aucune modification de fond.
- ✓ Seule la mobilisation et le rapport de force pouvaient et peuvent demain permettre de faire reculer le gouvernement dans ses projets de contre-réforme antisociale. C'est ce qui a permis de faire avancer des revendications anciennes, qui malheureusement ne remettent pas en cause le fond du projet.

La fédération SUD-Rail ne se résigne pas à la prochaine publication de ce décret. Elle contacte les autres fédérations syndicales de cheminots pour les convier à une rencontre interfédérale se donnant pour objectif d'organiser le plus rapidement possible la nécessaire riposte des cheminots.

Pour la fédération SUD-Rail, il y a urgence à dépasser les divisions syndicales actuelles pour être capable de bloquer une offensive antisociale sans précédent. Les grèves et manifestations prévues le 24 janvier doivent être une étape dans l'unification de la riposte.